

**DECISION DE NON OPPOSITION  
A UNE DECLARATION PREALABLE  
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé le 24 Juin 2022 et complété le 14 Octobre 2022 Dossier affiché en mairie le 24 Juin 2022	N° DP 068 376 22 J 0136
<b>Par :</b> Monsieur Jean SCHIEBER <b>Demeurant à :</b> 43 rue de Colmar 68270 WITTENHEIM <b>Pour :</b> Installation d'une piscine <b>Sur un terrain sis à :</b> 43 rue de Colmar Cadastré : 6085	<b>Destination : Habitation</b>

**Le Maire,**

Vu la demande de Déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la ville de WITTENHEIM approuvé le 15/01/2007, modifié le 09/02/2009, révisé par procédure simplifiée le 29/06/2009, révisé le 30/06/2014, mis en compatibilité le 05/04/2019, mis en compatibilité le 02/03/2020, mis en compatibilité le 23/11/2020, modifié le 31/05/2021,

Vu le projet situé aux abords de l'église Sainte-Barbe et du Chevalement du puits de mine Théodore,

Vu l'avis conforme favorable avec prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) daté du 28/10/2022,

Vu l'avis, relatif à l'assainissement, du SIVOM de l'agglomération daté du 01/07/2022,

Vu le projet situé en zone UM du Plan Local d'Urbanisme,

**DECIDE**

**Article 1 :** Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable, **sous réserve du respect des prescriptions émises par l'ABF.**

**Article 2 :** La présente autorisation devra faire l'objet de la publicité telle qu'elle est prévue à l'Art. R. 424-15 du Code de l'Urbanisme.

**Article 3 :** Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux en complétant une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT annexées). Cette déclaration doit être déposée en 2 exemplaires en Mairie ou adressée par pli recommandé avec accusé de réception.

Fait à WITTENHEIM  
Le 04 NOV. 2022

Joseph WEISBECK  
Adjoint au Maire,  
Délégué à l'Urbanisme, aux Transports collectifs, à  
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

